

L'intégration économique européenne

Autor(en): **Weber, Max**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **59 (1967)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

59^e année

Mars

N° 3

L'intégration économique européenne

Par le professeur *Max Weber*

Avec l'aimable autorisation du Bureau de la statistique de la Banque Cantonale de Berne et de l'auteur, nous reproduisons intégralement cette intéressante étude publiée dans le fascicule de septembre dernier du Bulletin économique et financier de la Banque Cantonale de Berne.

Bilan de l'intégration européenne

Le printemps prochain, il y aura dix ans qu'a été signé le Traité de Rome, dont est issue la Communauté économique européenne (CEE). Malgré les difficultés, les crises même qui ont accompagné l'effort d'intégration, les six Etats membres ont largement atteint les objectifs *économiques* qu'ils s'étaient fixés.

L'abaissement des barrières douanières a été opéré à une cadence un peu plus rapide que ne le prévoyait le traité. Les droits de douane en trafic interne ont été progressivement réduits de 80 %. Ils n'étaient plus que de 20 % au début de l'année. La Commission de la CEE avait l'intention de les abolir entièrement vers le milieu de 1967; elle s'est cependant heurtée à une opposition, à celle de l'industrie française en particulier. Le solde sera donc liquidé en deux étapes: 5 % au milieu de cette année et 15 % à fin juin 1968. A ce moment, les restrictions à l'importation qui subsistent seront supprimées; des prix et des réglementations uniformes du marché entreront en vigueur pour les principaux produits agricoles.

Le Traité de Rome a requis un second ajustement des tarifs nationaux au tarif commun de la CEE; en conséquence, les pays qui exigeaient des droits inférieurs (la République fédérale d'Allemagne et les Etats du Benelux) ont été contraints de majorer de nombreuses positions; les pays tiers – dont la Suisse – ont donc affronté de sensibles augmentations des droits de douane dès le 1^{er} juillet 1966. Il s'agit avant tout des positions sur lesquelles la CEE n'entend pas faire de concessions en liaison avec le « Kennedy Round ».

L'abaissement des droits de douane en trafic interne a donné une forte impulsion aux échanges entre les pays membres. Les chiffres

relatifs au développement du commerce interne et du commerce avec les pays tiers éclairent bien cet essor:

	Importations (en millions de \$)			Exportations (en millions de \$)		
	Trafic interne	Trafic externe	Total	Trafic interne	Trafic externe	Total
1958	6 786	16 098	22 884	6 862	15 872	22 734
1965	20 425	28 566	48 991	20 821	27 083	47 904
Accroissement	13 639	12 468	26 107	13 959	11 211	25 170

(Statistiques de la CEE)

Au cours de ces sept années, les importations et les exportations ont triplé en trafic interne; en revanche, les importations en provenance de pays tiers ont augmenté de 77 % seulement et les exportations vers le reste du monde ont progressé de 70 %. Tandis que les livraisons effectuées par les pays CEE vers la Suisse se sont accrues de 130 %, les exportations suisses vers le Marché commun ont augmenté de 97 %.

Des progrès considérables ont été réalisés dans le secteur de la politique agricole, dont l'harmonisation s'est révélée particulièrement difficile. Il s'agissait de fixer des prix et de mettre sur pied des réglementations uniformes du marché pour tous les produits agricoles importants. Le nouveau prix qui doit entrer en vigueur pour le blé le 1^{er} juillet 1967 se heurte encore à l'opposition de l'agriculture allemande; en effet, elle subira un manque à gagner sensible, qui ne sera compensé que temporairement par les subventions de l'Etat. Mais un cours plus élevé stimulerait trop fortement la production, et les excédents qui en résulteraient entraîneraient de grosses pertes. La fixation, au cours de cet été, de prix communs pour le sucre, le riz, le lait et les produits laitiers n'est intervenue qu'après de durs affrontements. Quoi qu'il en soit, les phases critiques qui sont encore prévisibles retarderont tout au plus le processus d'unification économique, mais sans l'arrêter.

L'intégration a progressé dans d'autres domaines également, notamment en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre. Ce problème revêtirait une grande importance pour la Suisse en cas d'association. Dans le cadre de la CEE, la priorité dont bénéficiait antérieurement la main-d'œuvre nationale a été pratiquement supprimée. Des restrictions à l'immigration ne peuvent être autorisées que dans certains cas et pour certaines régions. Le regroupement familial est libre, dans la mesure où l'on dispose d'un nombre suffisant de logements. Le principe de la mobilité de la main-d'œuvre sera appliqué intégralement dès 1968.

Le Conseil des ministres a fixé les principes fondamentaux d'une politique commune des transports. Dans le domaine fiscal, une harmonisation de l'impôt sur les chiffres d'affaires est en préparation.

Le système français de l'imposition sur la valeur ajoutée sera déterminant. Cependant, l'ajustement des régimes fiscaux des Etats membres, très compliqués, exigera passablement de temps. D'autres harmonisations sont en cours dans d'autres domaines; c'est par exemple le cas des normes industrielles.

Depuis quelque temps, la Commission de la CEE cherche à exercer une influence sur la politique conjoncturelle des pays membres; à cet effet, elle procède périodiquement à des analyses de la situation économique et formule des directives quant à la politique qui paraît souhaitable. Elle a élaboré un programme pour la politique à moyen terme (jusqu'à 1970). Cependant, les conceptions en matière de planification économique révèlent encore de fortes divergences, notamment entre la France et les Pays-Bas, qui la pratiquent, et la République fédérale d'Allemagne, qui repousse ce système et donne la préférence à une politique économique libérale.

La fusion des trois communautés: CECA, Euratom et CEE a été décidée en principe; elles seraient assujetties à la Commission de la CEE, qui serait élargie de manière appropriée. Le siège de la communauté unifiée sera établi à Bruxelles; quelques services administratifs seront transférés au Luxembourg pour compenser le départ de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Deux Etats européens et dix-huit pays africains se sont associés à la CEE. Pour la Grèce et la Turquie, l'association n'est qu'un stade temporaire; ces deux Etats deviendront ultérieurement des membres à part entière. Pendant un certain nombre d'années encore, ces deux pays ne seront pas tenus de supprimer entièrement leurs droits de douane en trafic avec la CEE; la même remarque vaut pour les restrictions à l'importation. Ils ne sont pas représentés au sein des organes de la CEE, mais ils bénéficient d'aides financières. Le statut d'association des Etats successeurs des anciennes colonies des Six a un caractère durable. Des allègements douaniers ont été consentis de part et d'autre. La CEE accorde une assistance technique à ces pays.

Le principe de la supranationalité est mis en question

Les progrès de l'intégration dans le domaine économique ne sauraient cependant masquer un certain affaiblissement du principe de la supranationalité. La France, après s'être abstenue pendant six mois de participer aux travaux du Conseil des ministres, a déclaré qu'elle refusait de se soumettre aux décisions prises à la majorité prévues par le Traité de Rome au terme de la seconde phase d'application de l'accord. A l'issue de pourparlers difficiles, les parties ont publié, le 30 janvier 1966, une déclaration précisant qu'aucune entente n'avait été réalisée. La délégation française a relevé que, lorsque des intérêts considérables sont en jeu, la discussion doit

être poursuivie jusqu'au moment où une décision pourra être prise à l'unanimité. Quant aux autres partenaires, ils sont tout au plus disposés à fixer un délai raisonnable à cet effort de conciliation. En fait, cela signifie que la France ne reconnaîtra pas les décisions prises sans son accord et que, dans chaque cas d'espèce, il faudra rechercher une entente avec elle. En outre, Paris a imposé certaines limitations des compétences de la Commission de la CEE, qui occupait jusqu'à ce moment une position dominante. Désormais, la commission, avant de formuler des propositions d'une importance particulière, doit consulter préalablement les gouvernements des États membres.

Les relations entre la Commission et le Parlement de la CEE – qui est composé de représentants des conseils législatifs des pays membres – ne sont pas encore réglées de manière satisfaisante; il entend exercer les droits dévolus à toute assemblée législative, en particulier en matière de budget. L'effort déployé pour conférer à la CEE une autonomie financière n'a pas fait de progrès. Tout cela démontre que la transformation de la CEE en une communauté supranationale et en quelque sorte souveraine a été freinée.

Cet état de choses a naturellement des *répercussions politiques*. Bien que le Traité de Rome ne contienne pas de dispositions de nature politique, les promoteurs de la CEE ont toujours déclaré que tout État désireux d'adhérer au Marché commun doit également se rallier à ses objectifs politiques, dont la réalisation implique un large abandon de la souveraineté nationale. En fait, l'établissement d'un tarif douanier commun et l'harmonisation des politiques commerciales qui en découle sont assimilables au transfert d'une part de la souveraineté nationale à la communauté. Quant aux « objectifs politiques » de la CEE, ils n'ont jamais été précisés. Diverses versions circulent. Tandis que les uns songent à quelque État fédéral européen, l'« Europe des patries » du général de Gaulle ne serait qu'une Confédération d'États dont les liens demeurerait assez lâches parce que chacun d'eux conserve une large part de sa souveraineté. C'est cette conception qui a incité de Gaulle à refuser de se plier aux décisions prises à la majorité.

L'évolution de l'AELE

Quand l'accord instituant l'Association européenne de libre-échange est entré en vigueur, le 1^{er} juillet 1960, la plupart des partenaires ne pensaient pas que la nouvelle organisation serait encore intacte six ans plus tard et qu'elle aurait réalisé alors l'abaissement complet des droits de douane sans qu'un rapprochement avec la CEE se fût dessiné pour autant. La disposition du préambule de l'accord de Stockholm, aux termes duquel l'AELE vise à constituer

aussi rapidement que possible une association multilatérale aux fins d'éliminer les barrières douanières donnait à entendre que des ponts devaient être progressivement jetés entre les deux communautés, ou encore que les membres de l'AELE devaient adhérer à titre individuel à la CEE ou s'y associer. Cependant, la sympathie que les tendances de l'AELE ont soulevée dans divers pays, notamment dans les milieux économiques de la République fédérale d'Allemagne, s'est heurtée à l'intransigeance des autorités de Bruxelles et du Gouvernement français. Cette réaction est compréhensible dans une certaine mesure; en effet, la CEE était pleinement préoccupée par ses propres problèmes et elle avait de la peine à surmonter les crises de croissance. L'an passé, les ministres de l'Agriculture n'ont pas édicté moins de deux cents ordonnances d'exécution en liaison avec l'harmonisation en cours dans ce domaine; l'été passé, le Conseil économique et social n'a pas abordé moins de trente et un projets d'ordonnances ou de directives. Ces quelques chiffres donnent une idée de la complexité des mécanismes d'intégration. Il est évident que toute nouvelle adhésion est de nature à compliquer encore davantage l'appareil et les problèmes. D'autre part, cependant, il serait plus facile, semble-t-il – mais à la condition qu'on le veuille – de tenir compte des besoins des nouveaux membres tant que les choses ne sont pas encore réglées dans tous les détails – dans le secteur agricole notamment. Les choses étant ce qu'elles sont, il faut admettre comme une inéluctable réalité le fait que le fossé qui sépare la CEE et l'AELE est encore aussi large qu'il y a six ans.

En 1965, le Conseil des ministres de l'AELE a tenté à deux reprises de jeter des ponts. Lors de la session de Vienne, au printemps, il a décidé – avant tout sur l'insistance de Wilson, le chef du Gouvernement britannique – de suggérer l'ouverture de pourparlers. Lors de la réunion d'automne à Copenhague, M. Haekkerup, le ministre des Affaires étrangères du Danemark, a fait une nouvelle tentative. Le Conseil des ministres a cependant considéré que l'on ne peut indéfiniment frapper à une porte toujours fermée; il s'est borné à adresser aux ambassadeurs des pays de la CEE un mémoire rappelant les invitations formulées antérieurement par l'AELE – et demeurées sans réponse.

En 1961, la *Finlande* a adhéré à l'AELE, dont le nombre des membres est passé à huit. Les sondages effectués à Moscou par le Gouvernement d'Helsinki ont révélé que si l'URSS ne faisait pas d'opposition, elle souhaitait néanmoins bénéficier indirectement des avantages accordés à la Finlande par l'AELE. En conséquence, le contrat d'association passé avec la Finlande contient des dispositions qui permettent de contrôler l'origine des marchandises importées de Finlande par les divers pays de l'AELE. Néanmoins, ce pays bénéficie pratiquement du même traitement que les autres États membres.

Dans l'ensemble, l'évolution de l'AELE peut être tenue pour favorable. L'abaissement des droits de douane a été accéléré au regard de l'« horaire » fixé par le traité. Depuis le début de 1965, les droits de douane en trafic interne ont été réduits de 80 %, à l'exception des droits de caractère fiscal et de ceux qui frappent les produits agricoles. Le solde de 20 % et les restrictions quantitatives à l'importation qui subsistent encore seront supprimés à la fin de 1966. Pour la Finlande et le Portugal, cette suppression interviendra plus tard. Quoi qu'il en soit, on constate avec plaisir que la Zone de libre-échange a été réalisée trois ans avant l'expiration du délai qui avait été envisagé.

Cette évolution confirme qu'une Zone de libre-échange est non seulement possible, mais viable. A la tentative de créer une Zone de libre-échange englobant tous les pays de l'ancienne OEEC, on avait opposé les certificats d'origine (que le renoncement à un tarif douanier commun rend nécessaires). Il est apparu que les difficultés liées au système des certificats d'origine sont loin d'être aussi grandes qu'on ne l'avait redouté. Ce régime fonctionne de manière satisfaisante. Les abaissements des droits de douane n'ont pas eu sur le degré d'occupation les conséquences négatives que l'on craignait; en Suisse, c'était tout particulièrement l'industrie du papier qui envisageait l'évolution avec pessimisme. Nulle part, ces réductions n'ont eu des conséquences graves. Dans l'ensemble, celles que l'on a enregistrées sont sans poids au regard des avantages considérables résultant du démantèlement des barrières douanières.

La décision prise par le Gouvernement britannique de prélever, dès le 26 octobre 1964, un supplément douanier de 15 % sur les produits industriels importés constitue une perturbation désagréable dans l'évolution de l'AELE. Les partenaires ont cependant admis que cette mesure était indispensable pour prévenir une nouvelle dévaluation de la livre sterling. Mais elle n'en constituait pas moins une violation du Traité de l'AELE. Ce dernier autorise des restrictions quantitatives à l'importation, aux fins de corriger une détérioration de la balance des paiements, mais non pas des relèvements des droits de douane. Il faut cependant convenir que des restrictions à l'importation eussent probablement freiné nos exportations plus fortement que ces surcharges douanières. A la suite des interventions énergiques des autres pays de l'AELE, la Grande-Bretagne a ramené ces suppléments à 10 % dès le 26 avril 1965; en mai 1966, elle a annoncé qu'ils ne seront pas reconduits à fin novembre. Dès le 1^{er} novembre 1967, les barrières douanières seront entièrement abaissées en trafic interne pour les produits manufacturés; seuls feront encore exception la Finlande, le Portugal et – pour quelques marchandises seulement – la Norvège.

Les échanges ont augmenté de manière sensiblement plus forte dans les limites de l'AELE qu'avec le reste du monde. Cependant,

les différences ne sont pas aussi grandes que celles qu'enregistre le Marché commun:

	Importations (en millions de \$)			Exportations (en millions de \$)		
	Trafic interne	Trafic externe	Total	Trafic interne	Trafic externe	Total
1959	3 662	17 192	20 854	3 522	14 322	17 844
1965	7 174	26 685	33 859	6 828	21 141	27 969
Accroissement	3 512	9 493	13 005	3 306	6 819	10 125

(Statistiques de l'AELE)

Au cours de ces sept années, les importations en trafic interne ont progressé de 96 % et les exportations de 97 %; parallèlement, les échanges avec le reste du monde ont augmenté de 55 % et de 48 %. Cette évolution n'a pas été aussi rapide que celle dont a bénéficié la CEE, notamment parce que, pour des raisons d'ordre géographique, les relations entre les pays de l'AELE sont moins étroites. Les échanges internes totalisent 22 % seulement du commerce global (au regard de plus de 40 % pour la CEE). En outre, la Grande-Bretagne, le plus important des membres de l'AELE, n'a que peu de part à l'expansion du commerce européen. Notons aussi que l'abaissement des droits de douane a commencé un an et demi plus tard que dans l'aire de la CEE.

Quelques chiffres (1966) donnent une idée du développement très différent de l'appareil administratif des deux communautés:

<i>Effectifs du personnel:</i>	CEE (sans l'Euratom et la CECA)	4290 personnes
	AELE	87 personnes
<i>Dépenses:</i>	CEE	46,3 millions de dollars
	AELE	1,3 million de dollars

Les relations entre l'AELE et la CEE

La position des divers pays membres de l'AELE à l'égard de la CEE est largement commandée par leurs structures économiques; c'est dire qu'elle varie fortement de l'un à l'autre, ce qui détermine aussi leur comportement face aux problèmes de l'intégration. Ces comportements ayant des répercussions sur la politique de la Suisse, il importe de les analyser ici.

Autriche: De tous les membres de l'AELE, c'est celui qui souhaite avec le plus d'impatience des liens plus étroits avec la CEE. C'est compréhensible, 46,7 % (50 % antérieurement) des exportations autrichiennes étant dirigées vers l'aire de la CEE, mais 18 % seule-

ment vers les pays de l'AELE. Les importations autrichiennes proviennent dans une proportion de 59 % de la CEE, mais de 15 % seulement des pays de l'AELE. L'Autriche a cependant fortement bénéficié de son adhésion à la Zone de libre-échange. Son commerce avec les pays de l'AELE est deux fois et demie plus élevé qu'en 1959. Il y a trois ans, le Gouvernement de Vienne a procédé à Bruxelles à des sondages en vue d'une éventuelle association, le statut de neutralité interdisant à l'Autriche une adhésion à part entière. Les modalités d'un ajustement du tarif douanier autrichien au tarif commun de la CEE ont fait l'objet de nombreux pourparlers. Mais aujourd'hui encore, on ne sait pas exactement quelle serait la position de l'Autriche au sein de la CEE, et notamment ses relations avec l'AELE. On ignore tout des réactions de l'URSS; se fonderait-elle sur le traité d'Etat qui interdit toute union politique ou économique avec l'Allemagne et tout accord de nature à préparer, directement ou indirectement, une union de ce genre? Le Kremlin est déjà intervenu à plusieurs reprises à Vienne. On ne sait donc absolument pas si, ni à quelles conditions, des liens plus étroits pourront être établis entre l'Autriche et la CEE.

Danemark: Des raisons d'ordre économique incitent le Gouvernement danois à souhaiter un rattachement prochain à la CEE, bien que celle-ci n'absorbe que 27 % des exportations danoises, au regard de 47 % pour l'AELE. Mais pour l'agriculture danoise, dont la prospérité dépend fortement des ventes à l'étranger, le marché allemand est tout aussi important que le marché britannique; le Danemark craint d'être supplanté en Allemagne par les Pays-Bas. Mais Copenhague, qui ne peut se permettre de perdre le marché britannique, doit attendre que le Gouvernement de Londres se soit arrangé avec la CEE.

Grande-Bretagne: L'avenir de l'AELE comme aussi les décisions que la Suisse prendra dépendront dans une large mesure du comportement de la Grande-Bretagne. C'est pourquoi on suit partout avec la plus grande attention toutes les déclarations des hommes d'Etat britanniques ou français touchant les relations entre le Royaume-Uni et le Marché commun, encore que l'on tende parfois à oublier que ces déclarations sont souvent dictées par des raisons tactiques ou relevant de la politique intérieure – ce qui revient à dire qu'elles ne reflètent pas toujours la réalité. En 1961/1962, le gouvernement conservateur a négocié à Bruxelles les conditions d'une adhésion de la Grande-Bretagne; au début de 1963, le brusque veto opposé par de Gaulle lors d'une conférence de presse demeurée mémorable a mis fin à ces échanges de vues. Eussent-ils abouti si la France avait réagi différemment? Il est impossible de le dire. Depuis lors, le périple du premier ministre Wilson dans quelques pays de la CEE a permis un léger progrès. Paris a quelque peu modifié son attitude dans l'intervalle et ne s'oppose plus catégoriquement à un rat-

tachement de la Grande-Bretagne; on souligne cependant que ce pays devrait préalablement accepter sans réserve les dispositions du Traité de Rome. De l'autre côté de la Manche, le climat semble être devenu plus favorable à une adhésion. Tandis que le Parti conservateur la souhaite sans réserve, diverses tendances se manifestent au sein du Parti travailliste. Néanmoins, tous s'en tiennent aux conditions formulées antérieurement; en particulier, les intérêts de la Grande-Bretagne doivent être sauvegardés, notamment dans le secteur agricole; un rattachement à la CEE ne doit pas être préjudiciable aux échanges avec le Commonwealth; des solutions doivent être trouvées pour ne pas léser les autres partenaires de l'AELE; enfin, la Grande-Bretagne doit être en mesure de poursuivre en toute indépendance et sa politique extérieure et sa politique en matière de planification économique. M. Wilson avait d'ailleurs déjà confirmé devant la Chambre des communes que le gouvernement ne signera aucun accord assujettissant la politique extérieure à quelque autorité supranationale.

Les conversations qui se sont déroulées à l'échelon ministériel ont montré que la collaboration sur le plan technique s'intensifie avec la France, notamment en liaison avec la recherche spatiale (ELDO) et les études en vue de la construction d'un tunnel sous la Manche. Néanmoins, le rattachement de la Grande-Bretagne à la CEE continue à se heurter à de grosses difficultés; la situation économique peu satisfaisante du pays n'est pas l'une des moindres.

La position de la Suisse

Examinons tout d'abord les répercussions des progrès de l'intégration sur notre économie et notre commerce extérieur. Comme pour l'Autriche, le Marché commun constitue pour nous un débouché beaucoup plus important que l'aire de l'AELE. L'évolution enregistrée au cours des dernières années n'a pas modifié sensiblement cette réalité. Jusqu'à ces derniers temps, les mesures douanières prises par la CEE et par l'AELE n'ont eu que des répercussions étonnamment faibles sur notre commerce extérieur. On peut en conclure à une tendance à maintenir aussi longtemps que possible les courants traditionnels des échanges. Un examen des exportations portant sur les chiffres absolus ne révèle aucune modification de ces courants parce que – au cours des dernières années – l'on a également enregistré une forte augmentation des ventes à destination du Marché commun. En revanche, une comparaison portant sur l'accroissement, exprimé en pour-cent, de nos exportations, révèle que, de 1959 à 1965, elles ont progressé de 72 % à destination de la CEE, au regard de 76 % dans l'ensemble et de 113 % vers les pays de l'AELE; la situation économique des divers marchés a exercé une influence tout aussi forte que les aménagements douaniers. C'est ainsi que la réces-

sion que l'Italie a affrontée en 1964 a entraîné un recul de nos exportations vers ce pays; en 1965, malgré le redressement qui s'était opéré, nos livraisons sont demeurées inférieures à celles de 1963.

Au cours des sept dernières années, la répartition de notre commerce extérieur entre les deux communautés ne s'est que très légèrement déplacée:

	En pour-cent des exportations globales						1965	1966 1 ^{er} sem.
	1959	1960	1961	1962	1963	1964		
CEE	39,9	40,9	41,5	42,0	42,3	40,5	39,8	39,1
AELE	16,5	17,0	17,2	17,9	17,8	19,5	19,8	20,2

Ce n'est guère que pendant les deux dernières années, c'est-à-dire à partir du moment où les abaissements des droits de douane ont atteint 60 %, qu'une certaine modification des courants d'échanges est devenue sensible. Le volume des exportations dirigées vers le Marché commun est tout au plus retombé au niveau de 1959, tandis que l'écoulement de produits suisses dans l'aire de l'AELE a augmenté de 3 %. Les diverses industries se ressentent différemment de l'intensification de la concurrence à l'intérieur du Marché commun. Le rapport 1965 de la Société suisse des constructeurs de machines relève que les discriminations douanières imposées par la CEE ont provoqué un recul de 5,3 % des exportations de machines textiles vers les pays du Marché commun; elles sont tombées à 37,8 %.

Les importations en provenance des Six occupent encore une place prépondérante:

	En pour-cent des importations globales						1965	1966 1 ^{er} sem.
	1959	1960	1961	1962	1963	1964		
CEE	60,2	61,0	62,5	63,1	64,0	62,0	62,2	60,0
AELE	12,9	11,7	12,5	13,3	13,7	15,0	14,9	15,5

Tout au plus note-t-on un léger déplacement en faveur de l'AELE; néanmoins, les livraisons de la CEE sont encore quatre fois supérieures à celles de la Zone de libre-échange. La Suisse étant un gros importateur et effectuant dans l'aire de la CEE 62 % de ses achats à l'étranger, elle demeure l'un des meilleurs clients de ce groupe de pays. Elle vient en troisième rang, après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne; en 1965, ses achats n'ont été que de 17 % inférieurs à ceux du Royaume-Uni. Ils sont supérieurs à ceux que l'Italie effectue dans les cinq autres pays du Marché commun et ils atteignent la moitié de ceux de la France.

Malheureusement, nos échanges avec la CEE accusent un fort déséquilibre. La valeur de nos importations s'inscrit à plus du double de celle des exportations. En 1964, les premières ont atteint 9,6 milliards de francs et les secondes 4,6 milliards, d'où un déficit de la balance commerciale de 5 milliards en trafic avec le Marché

commun. Il est tombé à un peu moins de 4,8 milliards l'an dernier (dont 2,6 milliards en trafic avec la République fédérale d'Allemagne). Des négociations bilatérales nous remettraient à même de tirer un plus grand parti de notre position. Mais l'application de la clause de la nation la plus favorisée – conformément aux règles du GATT – ne nous permet de faire valoir cet atout que dans une mesure très limitée. On a cependant lieu d'admettre que, au cours des pourparlers ultérieurs, la CEE tiendra compte de manière appropriée de la position et des exigences légitimes de son meilleur fournisseur de devises.

Le tarif commun de la CEE sera intégralement appliqué dès la fin de la période transitoire, probablement vers le milieu de 1968, ce qui contraindra la République fédérale d'Allemagne et les pays du Benelux à majorer encore leurs droits de douane si les taux du tarif commun ne sont pas abaissés d'ici là en liaison avec un aboutissement favorable du « Kennedy Round »; inversement, la France et l'Italie, dont les taux sont plus élevés, seront tenues de les abaisser. C'est à partir de ce moment seulement que l'on pourra pleinement apprécier les répercussions du tarif commun sur nos exportations.

La politique suisse à l'égard de la CEE

Dans son message du 5 février 1960 sur la participation de la Suisse à l'AELE, le Conseil fédéral a justifié le refus d'adhérer à la CEE en relevant que la décision de confier la sauvegarde de nos intérêts (aussi bien en ce qui concerne la politique commerciale que la politique sociale, le marché du travail que la politique agricole et fiscale) à des organes qui ne seraient pas responsables de leur gestion devant le peuple suisse serait incompatible avec nos conceptions de la démocratie et de l'indépendance. Lorsque la Grande-Bretagne et d'autres membres de l'AELE ont manifesté l'intention d'entamer des pourparlers avec la CEE, la Suisse et les deux autres pays neutres de l'AELE – l'Autriche et la Suède – ont fait une démarche commune, le 15 décembre 1961, pour être associés de manière appropriée au Marché commun. Le 24 septembre 1962, une délégation du Conseil fédéral exposa le point de vue et les désirs de la Suisse à Bruxelles. Il formula les réserves dictées par notre politique de neutralité et par nos institutions, en laissant toutefois entendre qu'un statut d'association offrait une solution possible. On en est resté là. La suggestion de la Suisse et de ses deux partenaires n'a soulevé aucun écho. Cependant, l'Autriche, après le refus opposé à la Grande-Bretagne, a souhaité la reprise de pourparlers.

L'attitude du Conseil fédéral n'a pas changé: il reste d'avis qu'il serait dans l'intérêt de la Suisse de participer aux avantages du Marché commun; si le pays demeurerait trop longtemps à l'écart,

des relations commerciales vitales pourraient en souffrir et risqueraient même d'être interrompues. Il faut cependant attendre, pour reprendre les négociations, des conditions plus favorables que celles d'aujourd'hui. Ce ne sera probablement pas le cas tant qu'un pont n'aura pas été jeté entre la Grande-Bretagne et la CEE. Une adhésion du Royaume-Uni entraînerait vraisemblablement des ajustements du Traité de Rome qui ne seraient pas de pure forme et qui réduiraient quelque peu l'écart que l'on enregistre aujourd'hui encore entre nos conceptions et celles de la CEE. Notons, à ce propos, que le Gouvernement britannique a réitéré sa promesse de s'employer, au cas d'une adhésion au Marché commun, à promouvoir une solution satisfaisante pour les autres pays membres de l'AELE. Cependant, qui considère les choses de manière réaliste doit convenir que ces perspectives sont encore assez lointaines.

Pour le moment, on espère un aboutissement positif des pourparlers qui se déroulent dans le cadre du GATT; ils portent sur l'offre faite par le président Kennedy d'abaisser les droits de douane des Etats-Unis de 50 % si les pays européens prennent le même engagement. La Suisse s'est déclarée prête à réduire, sans annoncer d'exceptions, les droits qui frappent les produits manufacturés. Elle se réserve cependant de revenir sur cette promesse si elle n'obtient pas en retour des concessions suffisantes. Malheureusement, la crise de la CEE a fortement retardé la discussion du Plan Kennedy; on a lieu de douter qu'elle aboutisse à un résultat satisfaisant dans les délais utiles, c'est-à-dire jusqu'à fin juin 1967, limite qui a été fixée à la validité de l'offre américaine. Les chances d'une prorogation sont incertaines. Il va sans dire que si la CEE acceptait de réduire de moitié d'importantes positions de son tarif extérieur, cette décision atténuerait sensiblement les discriminations que notre industrie affronte dans le Marché commun.

Mais, même si ces espoirs ne se réalisaient pas et si l'on ne parvenait pas, pendant des années encore, à jeter des ponts entre l'AELE et la CEE, nous n'aurions aucune raison de tenir pour dramatique la situation de l'économie suisse. Face à la concurrence étrangère, nous disposons de divers atouts qui permettent de compenser dans une certaine mesure les discriminations douanières que nous affrontons; on songe en particulier au fait que les charges fiscales sont partiellement moins lourdes chez nous qu'ailleurs et que le loyer de l'argent est moins élevé. On a aussi lieu d'espérer que notre industrie, qui a déjà montré qu'elle sait faire face à des situations difficiles, saura trouver les moyens de poursuivre sa croissance de manière satisfaisante, en dépit des discriminations dont elle est l'objet sur d'importants marchés. A longue échéance, un accord finira par intervenir au sujet de la coopération économique entre les nations européennes, même s'il exige sensiblement plus de temps qu'on ne l'avait escompté.

Population et commerce extérieur des pays de la CEE et de l'AELE

CEE	Population le 1. 7. 65 en milliers d'hab. (estimations)	Commerce extérieur	
		global en millions de \$	par hab. en \$
République fédérale d'Allemagne	59 041	35 365	599
Italie	51 575	14 535	282
France	48 922	20 384	417
Pays-Bas	12 292	13 856	1 126
Belgique/Luxembourg . .	9 795	12 755	1 302
CEE	181 625	96 895	534
AELE			
Grande-Bretagne	54 595	29 859	543
Portugal	9 167	1 465	160
Suède	7 734	8 351	1 080
Autriche	7 255	3 701	510
Suisse	5 945	6 665	1 121
Danemark	4 720 ¹	5 085	1 077
Finlande	4 612	3 054	662
Norvège	3 723	3 648	980
AELE	99 751	61 828	633

¹ 1er juillet 1964.

La population des pays de la CEE atteint presque le double de celle de l'aire de l'AELE; en revanche, le volume du commerce extérieur (importations et exportations) par habitant est plus élevé dans les pays de la Zone de libre-échange que dans le Marché commun. (Retardé.)

La démocratisation des études et la formation professionnelle des adultes

Par *Eugène Suter*

Il était admis, il n'y a pas si longtemps de cela, que le critère du standard de vie d'un peuple était constitué par le nombre de KW et de CV par tête d'habitant. Aujourd'hui, il faut y ajouter le nombre et la qualité des chercheurs dont il dispose.

Notre pays, qui était bien placé dans le concert des nations industrielles avec l'ancienne formule, l'est passablement moins avec la nouvelle. Or, nous n'avons pas le choix. La configuration du sol helvé-

tique empêche la Suisse de se livrer à une production agricole intensive et rentable tandis que son manque de matières premières exclut qu'elle entretienne une industrie lourde sur son territoire. C'est pourquoi la voie intermédiaire qu'elle a su choisir en son temps ne lui a pas trop mal réussi.

Profitant de cent cinquante ans de paix et utilisant au mieux le génie de son peuple fait d'amour du travail bien fait, du sens de l'épargne et d'une bonne infrastructure scolaire, notre pays s'était créé une position enviable au sein du peloton des nations industrielles en édifiant une industrie de transformation de produits semi-bruts dans lesquels elle incorporait essentiellement du travail. Cette position enviable et enviée sera-t-elle encore la nôtre demain ? Nous nous devons d'émettre plus que quelques craintes que cela ne soit pas, en fonction d'un relâchement certain de l'esprit de recherche auquel, plus que jamais, notre pays est contraint. En effet,

nous nous sommes laissé rouiller par vingt ans de conjoncture,

en cédant au bénéfice facile, en faisant venir des centaines de milliers de travailleurs étrangers en vue d'une production de masse, contraire pourtant aux constantes de la Suisse qui avait trouvé et se doit de chercher sa voie essentiellement vers la recherche, le prototype, la vente de licences, ne s'accordant la production de masse qu'avec des articles dans lesquels il y a peu de matières et beaucoup de travail. La routine a aussi envahi nos hautes écoles qui, en plus, sont dépassées par le gigantesque essor des sciences et des techniques. Les crédits dont elles disposaient, insuffisants, n'ont pas toujours été utilisés en fonction de l'efficacité maximum. Les résultats de cette politique sont un véritable réquisitoire à mettre au compte d'une bourgeoisie insouciance ou inconsciente de la vocation possible de notre pays à l'ère spatiale.

Quelques chiffres. On forme,

aux USA, 1 ingénieur pour 5 000 habitants,
en URSS, 1 ingénieur pour 2 400 habitants,
en Europe, 1 ingénieur pour 15 000 habitants.

Nous avons, en Suisse, à peine 20 % de plus d'ingénieurs qu'en 1920, alors que le nombre de personnes occupées dans l'industrie a plus que doublé depuis cette date.

Dans un petit pays comme la Hollande, une entreprise, la Philips, consacre 15 % de son chiffre d'affaires à la recherche. Dans l'industrie horlogère suisse, la proportion est de 0,4 %.

Nous n'avons que 4 % d'écoliers qui poursuivent leurs études après 18 ans. Aux USA, ce pourcentage est de 34 %. En URSS, de 39 %.

Nous devrions disposer d'environ 7000 chercheurs. Nous en avons à peine 2200 à disposition.

Le conseiller fédéral H.-P. Tschudi, qui est un des rares hommes d'Etat qui «sent» le plus nos insuffisances, disait récemment à Genève :

«Notre pays, pauvre en matières premières, ne pourra maintenir son niveau de vie élevé et l'améliorer que s'il accomplit des efforts de recherche qui doivent plutôt dépasser en importance ceux d'autres Etats bien pourvus en richesses naturelles.»

Or, nous manquons de tout. Il n'y a qu'à regarder autour de nous, dans la vie économique et sociale, pour se rendre compte qu'il ne nous manque pas seulement des chercheurs, des ingénieurs, des chimistes, des physiciens, etc..., etc..., mais aussi des instituteurs, des professeurs, des médecins, des pharmaciens, des infirmières, etc...

La consommation massive de matière grise à laquelle est contrainte une nation voulant rester à l'avant-garde du progrès technique et social empêche dorénavant la bourgeoisie de jouer son rôle traditionnel de pourvoyeur des élites nécessaires à la marche du pays. La seule échappatoire dont celui-ci dispose est de créer les conditions permettant aux fils d'ouvriers, de paysans et d'employés de prendre le relais des classes dirigeantes. En effet, l'on constate que :

la classe aisée, qui représente le 15 % de la population, formait jusqu'à maintenant le 60 % environ des étudiants,
les fonctionnaires et employés, qui représentent le 25 %, en ont formé le 25 % tandis que
les ouvriers et les paysans, qui forment le 60 % de la population, n'envoient que 15 % de leurs enfants à l'université.

La démocratisation des études n'est donc pas seulement une question de principe,

une question d'éthique, mais un problème de vie ou de mort de notre standing actuel, de notre maintien dans le peloton des nations évoluées, de notre possibilité de conserver une relative indépendance politique.

Or, cela ne sera qu'à condition de *sauvegarder notre indépendance économique* qui dépend elle-même de la manière dont nous aurons su aménager notre territoire, équiper notre infrastructure, en fonction de nos réelles possibilités dans un monde qui se remoule à neuf.

En effet, M. le professeur Rieben, du Centre de recherches européennes, disait :

«C'est par le réseau de leurs filiales que remonte aux sièges des sociétés, en définitive aux pays dominateurs, une grande partie des connaissances acquises dans la nation sous dépendance. Aussi feutrées et courtoises qu'elles soient, la domination et l'exploitation du plus faible par le plus fort n'en sont pas moins très réelles et très complètes. Rien ne signalera au grand public le transfert de direction ou les

accords susceptibles de marquer la vie de nos firmes, à moins que des difficultés sociales rendent ces phénomènes apparents. L'entreprise qui va céder, satisfaite de la solution intervenue, ne peut se plaindre du choix dont elle sera bénéficiaire, de crainte de faire échec aux négociations. Une fois l'accord passé, la décision politique n'est plus entre ses mains.

»Telle sera, telle est déjà la nouvelle loi des affaires.

»A la rigueur, la firme peut y gagner, les travailleurs à l'occasion aussi, voire les consommateurs, mais la nation ? On ne voit pas très bien comment une nation pourrait maintenir son indépendance politique si une telle pénétration pacifique se généralisait alors que ses moyens de concevoir, de produire sont subordonnés à des décisions techniques de firmes étrangères attachées à un seul pavillon.»

A quoi servirait le gros effort consenti sur le plan de la défense nationale si, par le détour des imbrications économiques, notre appareil de production restait prisonnier d'un pays étranger avec lequel nous pourrions être, demain, en conflit. Au travers des frictions politiques existant entre la France et l'Amérique, on voit un exemple pratique de cette image fournie par le professeur Rieben dans le refus des USA de livrer des ordinateurs à la France, il y a quelques mois de cela.

D'aucuns estimeront que nous sommes trop pessimistes, mais ce qui est possible sur le plan européen l'est également sur le plan suisse et, récemment, le professeur Wilkinson, titulaire de la chaire de physique nucléaire à Oxford, disait :

«Les spécialistes nous avertissent qu'une Europe sans matière grise, qu'elle soit unie ou non, court irrémédiablement, sinon à sa perte, du moins au-devant d'une colonisation soit américaine, soit soviétique.»

A quoi servirait en effet la future unité de l'Europe si nous sommes obligés d'importer d'outre-Atlantique les techniciens, les scientifiques indispensables pour exploiter nos possibilités ? A supposer que le progrès technologique continue sur sa lancée, dans dix ans déjà, estime-t-on, l'industrie aura besoin d'un ingénieur, d'un licencié ou d'un docteur en sciences sur trois ouvriers ou employés si elle veut essayer de suivre le développement technique de ses concurrents, américains et russes. Cette proportion peut être considérée comme énorme. Pourtant, si elle n'est pas atteinte,

l'Europe sera ravalée impitoyablement au rang de continent dépendant.

C'est la raison pour laquelle il paraît impensable, impardonnable, de laisser en friche le capital de matière grise gisant à l'état brut dans notre peuple tandis que, par la même occasion, au travers de la démo-

cratisation des études, il nous sera donné d'offrir à chacun de nos enfants la possibilité de se réaliser pleinement, de s'épanouir au niveau de son intelligence sans que des barrières artificielles d'ordre pécunier ou dues à l'extraction sociale viennent fausser le jeu de cette promotion souhaitable et indispensable au bien de notre pays.

Formation et perfectionnement professionnels des adultes

L'amélioration des connaissances humaines bouleverse non seulement les traditions mais aussi la nature des biens de consommation ainsi que leur mode de production. Une gamme de produits manufacturés des plus raffinée est à notre disposition, que jamais la génération précédente n'aurait pu imaginer. Qui plus est, ces produits ne sont plus réservés aux seuls possesseurs d'un portefeuille bien garni mais également, et c'est heureux, à une masse de consommateurs de plus en plus grande. C'est la victoire de l'électronique, de la chimie des plastiques, de la machine transfert qui, en modelant à neuf les ateliers classiques de production et en détrônant victorieusement l'habileté et la réflexion de l'ouvrier spécialisé, met journallement à la portée du grand public ces nouveaux « Gadgets » dont il ne veut plus se passer. Toutefois, si nous examinons de près ces derniers, on s'aperçoit qu'ils sont fabriqués, pour l'essentiel, en dehors de notre pays qui, il y a cinquante ans, était à l'avant-garde dans la mignaturisation des appareils électro-mécaniques.

Aujourd'hui l'électronique, produit ou mode de production, est l'apanage de concurrents plus clairvoyants : USA, Angleterre, Japon entre autres qui, « favorisés », il faut le reconnaître, par les investissements de guerre auxquels l'Etat a participé, inondent le marché mondial des nouvelles conquêtes de la technique transistorée.

En effet, l'électronique représente un chiffre d'affaires, en 1965, de près de 250 milliards dont les USA accaparent la moitié tandis que leur production augmente de 50 % par année.

La production d'appareils électroniques augmente d'autre part de 700 % par an au Japon !

A l'opposé, par rapport à ce chiffre de 250 milliards de produits électroniques, la Suisse ne figure dans ce montant que pour environ 80 millions, mais en importe pour plus d'un milliard par année.

Cette déchéance industrielle d'un pays qui n'a pas connu la guerre, qui, proportionnellement, dispose de la plus grande surface financière au monde, qui avait une main-d'œuvre parmi les plus riches en puissance de travail et en qualification professionnelle, qui était au bénéfice d'une bonne infrastructure scolaire à tous les degrés, cette déchéance condamne sévèrement la classe dirigeante de notre pays, émolliée, gâtée par vingt-cinq années de conjoncture et de gains faciles.

Sans parler des projets spatiaux, hors de portée de notre pays, l'électronique, par contre, aurait dû nous ouvrir des possibilités

que nous n'avons pas su saisir, tandis qu'en matière d'utilisation des ressources de l'énergie nucléaire, nous ne sommes guère plus favorisés. Pourtant, dans cette forme évoluée des techniques contemporaines au sein desquelles la Suisse aurait dû graver très tôt la fresque des possibilités qui étaient potentiellement les siennes, les retards qu'elle a accumulés semblent malheureusement presque irréversibles.

En effet, dans la seule électronique, il est admis qu'un sacrifice minimum de 300 à 400 millions de francs pendant sept à huit ans serait nécessaire pour permettre à notre pays de garder une chance d'entrer dans le wagon de queue de cette nouvelle discipline industrielle. Pourtant ces sacrifices sont indispensables si, comme le dit un connaisseur, en l'occurrence M. Muller, directeur de la Compagnie radio-électrique :

«...nous voulons éviter que notre économie soit demain dépassée, dominée, domestiquée.»

Mais il faudra faire vite et consentir les sacrifices financiers nécessaires à une politique qui évite à la Suisse d'être ravalée demain au rôle de sous-traitant qui abandonnera à des concurrents mieux armés, parce que plus prévoyants, la fabrication des produits de techniques supérieures avec son corollaire

pour les Suisses de devoir se contenter du train de vie des pays sous-développés...

Ce redressement sur le plan des options fondamentales pour l'avenir industriel de notre pays doit être accompagné d'un intense effort de perfectionnement professionnel des adultes. En effet, les reconversions industrielles inévitables rendront nécessaires des reclassements de la main-d'œuvre occupée dans les secteurs en régression et qui devra se familiariser avec de nouvelles disciplines professionnelles.

De son côté, la rapidité de l'évolution technologique contemporaine implique le perfectionnement continu des spécialistes, cadres et techniciens œuvrant dans les secteurs en voie d'expansion. C'est également H.-P. Tschudi qui disait, à ce propos :

«De plus, nous ne devons pas perdre de vue qu'une ample instruction donnée dans les jeunes années ne suffit plus de nos jours. Elle doit se compléter par la formation des adultes sous de nombreuses formes. L'évolution est si rapide que personne ne peut, avec le bagage acquis à l'école, travailler sa vie durant avec succès et de manière satisfaisante, que ce soit dans l'économie, la société ou l'Etat.»

Nous ne pouvons d'autre part négliger le fait qu'environ 500 000 travailleurs étrangers resteront vraisemblablement dans notre pays, hormis la perspective d'une récession de l'ampleur des années trente, travailleurs étrangers dont une partie continuera de fabriquer des produits marqués de l'arbalète alors qu'une forte proportion d'entre

eux n'a jamais subi une formation professionnelle bien poussée dans le pays d'origine. Comme, d'autre part, dans une économie en expansion, tous les secteurs d'activité souffrent d'une pénurie de personnel, la meilleure partie des ouvriers qualifiés passe soit dans les cadres inférieurs ou moyens, soit dans les services. Il s'établit ainsi un vide compensé en partie, mais il le sera de moins en moins par l'importation de spécialistes ou par des éléments indigènes de valeur inférieure, grevant ainsi d'une lourde hypothèque l'avenir de nos métiers.

Il y a pourtant lieu de réagir et de sortir de ce cercle vicieux, d'autant plus si l'on examine l'évolution constatée en Allemagne où il est formé annuellement 400 000 ouvriers qualifiés tandis que 600 000 autres prennent leur retraite. Or, il ne s'agit pas seulement de remplacer les spécialistes atteints par la limite d'âge mais d'augmenter considérablement le nombre des travailleurs qualifiés. En effet, les experts calculent que, de 1962 à 1972,

le nombre des postes de manœuvres va passer de 60 à 20 %, celui des emplois qualifiés de 27 à 48 %, et celui des cadres de 13 à 32 %.

On voit ainsi l'impérieuse nécessité qu'il y a de créer, de renforcer une infrastructure d'enseignement professionnel adaptée au but à atteindre, soit :

- 1^o augmenter le nombre des travailleurs qualifiés et des cadres par le moyen de l'apprentissage classique ;
- 2^o fournir aux ouvriers qualifiés et cadres adultes les moyens d'un perfectionnement professionnel par des stages rémunérés de durée variable ;
- 3^o donner la possibilité aux non-professionnels adultes de bénéficier d'une formation professionnelle accélérée ;
- 4^o favoriser le recyclage des éléments professionnels éliminés des secteurs industriels condamnés.

Il peut y avoir des divergences sérieuses sur le rôle et le maintien des formes traditionnelles d'apprentissage. Il est pourtant plus important d'être « dans le vent », d'être préparés aux transformations profondes que notre pays va subir ces vingt prochaines années sur le plan des techniques industrielles. Si l'on est conscient de la gravité du diagnostic, on admet plus facilement les remèdes appropriés à l'état du malade.

Les intérêts divergents qui opposent entre eux les divers milieux des classes dirigeantes empêchent trop souvent celles-ci d'avoir une politique cohérente qui tienne compte des intérêts supérieurs de notre pays. Il appartient par contre au mouvement syndical de faire cette juste politique.

Une saine et efficace démocratisation des études, une formation professionnelle adaptée aux besoins de notre temps sont deux volets importants d'une même politique conforme aux destinées à plus longue échéance de notre peuple. En se battant pour sa réalisation, l'USS aura contribué efficacement à effacer du domaine des possibilités le spectre de voir demain nos enfants devenir la main-d'œuvre étrangère d'autres nations.

Les méthodes de négociation collective et de règlement des conflits dans les transports ferroviaires

Par *Octave Magnin*

A Genève, du 21 novembre au 2 décembre dernier s'est tenue la huitième session de la commission des transports internes de l'OIT.

A l'ordre du jour de cette session figuraient deux questions techniques extrêmement importantes:

1. Les méthodes de négociation collective et de règlement des conflits dans les transports ferroviaires.

2. La structure des rémunérations dans les transports ferroviaires.

Notre ami Octave Magnin, secrétaire de la SEV, qui accompagnait en qualité de conseiller technique les délégués travailleurs de la Suisse, Emile Haudenschild, vice-président de la SEV, et Othmar Bärswyl, secrétaire de la FCTA, a publié un intéressant compte-rendu des travaux de cette commission dans le *Cheminot*.

Nous reproduisons dans ce numéro la partie de cette étude spécialement consacrée aux méthodes de négociation collective et de règlement des conflits dans les transports ferroviaires. (Réd.)

Comme nous l'avons déjà vu, la préparation des rapports et projets de conclusion est avant tout du ressort des sous-commissions.

La sous-commission des méthodes de négociation collective et de règlement des conflits dans les transports ferroviaires, composée de 27 membres gouvernementaux, de 26 membres employeurs et de 28 membres travailleurs, a tenu huit séances. Le représentant du secrétaire général présenta tout d'abord le rapport élaboré à ce sujet. Après avoir rappelé l'existence de recommandations concernant les conventions collectives, la conciliation et l'arbitrage volontaire ainsi que des résolutions sur les relations industrielles adoptées en 1947 et des conclusions relatives aux conditions générales de travail dans les transports ferroviaires adoptées en 1961, il expliqua que le rapport soumis à la commission était principalement basé sur des renseignements que le bureau avait reçus des gouvernements, des syndicats et des directions de chemins de fer.